

Note sur la politique relative des auteurs et autrices de livres en FWB et plus globalement sur le blocage du financement de la politique des lettres et du livre

Introduction

Les appels pressants et publics, non polémiques, des auteurs et des autrices de la Scam demandant au gouvernement de la FWB de rééquilibrer les budgets culturels en faveur des Lettres et du livre, et de mettre en œuvre des mesures nouvelles au plus vite destinées à les soutenir directement (et leur partenaires professionnel.les de la filière) dans les crises multiples que connaît leur secteur soulève parfois des incompréhensions ou des inquiétudes, et même parfois de l'irritation. C'est regrettable, et c'est pourquoi ils et elles renouvellent ici leur disponibilité pour établir tous les dialogues constructifs nécessaires avec toutes les parties concernées, notamment les élu.es et responsables politiques.

Leur analyse n'est pas divergente de celles des autres membres du Pilen (Auteurs, Editeurs, Libraires et Bibliothécaires), ni de celles des expert.es réuni.es au CSC¹. La raison en est simple, les faits ne prêtent que peu à la divergence sur le manque considération portée au secteur et aux efforts de ses professionnel.les pour préserver la diversité culturelle du livre et l'accès à des œuvres de qualité pour les lectrices et lecteurs !

La situation des auteurs justifie une attention supplémentaire aujourd'hui car les problèmes urgents qui les menacent vont aggraver très certainement encore leurs difficultés, déjà documentées par l'Étude sur leur situation socio-économique produite récemment par l'asbl Bela². Dispositifs très modestes, incertains et non indexés, au sein d'un budget « lettres et livres » dérisoire, marginalisés institutionnellement et socio-professionnellement, les soutiens aux auteurs et autrices de livre méritent une révision et un refinancement porteurs d'avenir.

L'indexation-rabiot (uniquement les structures) prévue à l'avant-projet de Décret est une nouvelle façon de leur tourner le dos en pleine crise, après 20 ans d'apathie comme cela va être montré ci-après.

Doivent-ils et elles dès lors *laisser faire* ou poursuivre leur action pour éclairer le contexte et les enjeux et dégager des solutions ?

¹ GT Contrats de filière et GT Artistes notamment

² <https://www.scam.be/fr/actualites/etude-sur-la-situation-socio-economique-des-auteurs-et-autrices-de-livres-en-federation-wallonie-bruxelles> étude Bela asbl produite avec le soutien de la FWB, janvier 2023

Rétroactes quant à l'analyse de la situation :

L'Argumentaire du Conseil du Livre de 2001 : « Appel à de nouveaux moyens pour des actions nouvelles »

« Au demeurant, le Conseil ne demande pas seulement plus de moyens pour le livre et la lecture. Il souhaite aussi que l'argent disponible soit mieux utilisé. Pour y parvenir, il prône la mise en œuvre d'une politique concertée et intégrée qui tienne compte de l'évolution du secteur et inclue plusieurs compétences ministérielles, tant communautaires que régionales ou fédérales ».

L'étude du Cairn de 2005 : Enjeux et perspectives du secteur privé de l'édition de livres en Communauté française

Soulignant les phénomènes de la surproduction et de la concentration excessives dans le secteur déjà, ainsi que la faiblesse croissantes des capacités éditoriales littéraires belges francophones, les rédacteurs de cette étude détaillée établissent le constat suivant :

« Qui veut, en prenant en compte les évolutions du secteur et ses données budgétaires, travailler à la définition ou à la redéfinition d'une politique publique dans le domaine de l'édition, ne peut sans doute faire l'économie d'une réflexion sur trois points amont : - la possibilité d'une aide publique significative aux auteurs et aux éditeurs La première question concerne la possibilité de dégager, de façon durable, des moyens budgétaires significatifs en soutien à la création et à la diffusion des oeuvres. »

Cette étude permet de réaliser le recul qui s'est produit depuis, avec la disparition des acteurs éditoriaux autonomes belges dans les domaines scolaires, juridiques et littéraires, et s'alarme déjà la perte de capacité de création dans le domaine de la BD, concentrée dans les groupes européens.

L'Avis 35 du Conseil du livre et les Priorités Culture de 2007

L' Avis 35 du Conseil du Livre de mars 2007 commence par constater que *« Les **Priorités Culture** de la ministre Fadila Laanan ne s'y trompent pas et accordent aux artistes une attention justifiée : « Nous voulons soutenir la créativité des artistes, défendre leur liberté et garantir la multiplicité des formes d'expression : c'est ainsi que nous inscrirons la diversité au cœur de notre patrimoine. »*

Plus loin : « La Communauté n'a sans doute pas toujours mesuré l'ampleur de sa tâche de protection de la diversité et de la création culturelles. Aujourd'hui, on ne peut plus prétendre soutenir la création sans se préoccuper de ceux qui la matérialisent : les artistes. »

Et encore : « Il faut renverser les points de vue et prendre l'angle de l'artiste, qui, en sa qualité de pourvoyeur de sens, est aussi le premier moteur de la création. Or, la réussite d'un parcours professionnel artistique est faite d'un mélange de stabilité, de perfectionnement et de reconnaissance. »

L'avis poursuit

« Les pouvoirs publics ont jusqu'à présent toléré que les auteurs et les illustrateurs soient rétribués sous le minimum vital. Pour le surplus, qu'ils se paient donc en « monnaie de Narcisse » et se chauffent au feu sacré de leur vocation !

Le présent avis voudrait aider la ministre de la Culture à :

- contrer cette dérive; - concrétiser le récent engagement qu'elle a pris en faveur de la création ; - professionnaliser le secteur ; - remédier à la précarité de nombreuses situations artistiques, professionnelles ou sociales ; - permettre à un plus grand nombre d'auteurs et d'illustrateurs de disposer d'une plus grande autonomie économique et donc de création.

Avec les recommandations qui vont suivre, le Conseil du livre entend également prolonger et

actualiser ses avis : - n°4 sur Le statut fiscal des créateurs ; - n°7 sur Le soutien à la création littéraire ; - n°17 sur Le statut de l'artiste ; - et n°20 sur La traduction littéraire. »

Conseil du Livre Note au Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2009

La note au gouvernement constate le sous-financement structurel du secteur (3% !) et demande un « rattrapage »:

« Alors que, dans notre société de la connaissance, la lecture et le livre sont des facteurs essentiels de développement de la pensée et de l'émancipation sociale, d'éducation et de formation dont tous les acteurs politiques relèvent le caractère prioritaire, le secteur du livre fait l'objet depuis des décennies d'un sous-financement structurel puisqu'il représente aujourd'hui à peine 3% des dépenses culturelles (audiovisuel compris). Cette insuffisance de moyens alloués à la politique du livre et de la lecture a amené le Conseil du Livre à demander auprès du Gouvernement de la Communauté française qu'il procède à un rattrapage budgétaire progressif en faveur de ce secteur notamment afin d'assurer et d'amplifier le soutien à la création, la traduction, l'édition, la librairie, la lecture publique, la présence du livre dans les écoles et enfin l'entrée du livre dans le monde numérique. Malgré la crise économique, ce refinancement reste une priorité pour un secteur qui est porteur d'emplois, qui reste la première industrie culturelle et qui réalise la meilleure performance à l'exportation. »

CONSEIL DU LIVRE : PRIORITES 2014-2018 Recommandations interprofessionnelles

Alors que les problèmes sectoriels s'accroissent et se complexifient, et que les ancrages belges se marginalisent encore, le Conseil du livre rappelle l'importance des objectifs de politique culturelle pour l'écriture et le livre,

« Les objectifs d'une politique du livre sont tout à la fois : de démocratiser l'accès aux œuvres, de garantir l'existence d'une offre de qualité destinée aux écoles, aux bibliothèques mais aussi à l'ensemble du marché du livre, de soutenir la diversité et l'innovation de la création, d'aider les différentes catégories professionnelles à consolider leurs activités, à développer leurs projets et à participer aux évolutions sociales, économiques et technologiques très rapides, d'assurer la diffusion des connaissances au-delà de ses lieux de production. »

Il les contextualise

*« A l'image des biosciences ou de l'aéronautique, le secteur est particulièrement soumis à des phénomènes qualifiés souvent de « crises » ou de « révolutions » : 1. Bouleversements technologiques : la numérisation de ses productions comme celle de ses canaux de distribution. 2. Bouleversements économiques : la globalisation des acteurs et des marchés, avec une concentration monopolistique foudroyante. 3. Bouleversement des créations : la forme des ouvrages se modifie, doit explorer de nouvelles formes d'écriture et d'inter-action avec les publics 4. La position dominante dont bénéficient les productions de langue anglaise au détriment des productions francophones Dès lors le terme « crise » s'applique en effet, car c'est bien une mutation brutale, sans précédent depuis l'invention de l'imprimerie, qui s'impose à tous les acteurs et à laquelle ils doivent impérativement s'intégrer. **Dans l'histoire du Conseil, jamais l'urgence d'anticiper et d'agir n'a été aussi grande** ».*

Il émet ensuite et à nouveau des recommandations en date du 14 mai 2014.

La première évoque le besoin d'un CELLEN

« La première étape symbolique et marquante d'une nouvelle politique serait de constituer un Centre de la lecture, du Livre et de l'Édition numérique (CELLEN) à l'image du CNL français ou du CCAV (Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel) ou a minima de structurer et systématiser les concertations interprofessionnelles. Le Conseil du livre serait transformé en Comité de concertation du CELLEN et adapté pour permettre la concertation entre les professionnels et les pouvoirs publics tous niveaux de pouvoir confondus (pour une vision globale et transversale des enjeux autour du livre et de la lecture). Améliorer la collaboration entre le « Public » et le « Privé » est d'importance majeure. Cette collaboration n'a pas été développée suffisamment par le passé ».

Divers dispositifs et actions sont proposées dont

« 1) La création

Evaluation générale, et redéploiement au sein d'un fonds pour les écritures, des aides à la création, en concertation avec les organisations représentatives d'auteurs des différentes aides actuelles et mise en place d'aides nouvelles rendues nécessaires notamment par la révolution numérique. Soutien aux initiatives structurées et innovantes en matière de formation et d'accompagnement de projets. Révision des clauses spécifiques des contrats-programmes des institutions théâtrales et culturelles de façon à construire une nouvelle politique des écritures dans le secteur des arts de la scène. Information sur les possibilités de soutien et de mobilité des auteurs/illustrateurs en Europe, notamment en tissant des partenariats avec les opérateurs européens compétents comme Creative Europe Desk FWB, On the Move, etc. »

Et

« 2) Mettre en place des dispositifs de consolidation des auteurs et des éditeurs. Les aides doivent non seulement être en phase avec les conditions sociales et professionnelles des auteurs et des éditeurs, mais aussi encourager leur professionnalisation et anticiper les enjeux et les perspectives par des dispositifs de formation professionnelle comme initié par le PILEn »

Coupole Artistes / Bouger les lignes 1^e bilan :

« Par ailleurs, le statut des artistes recouvre dans les faits plusieurs dimensions qui se superposent : • le statut social et fiscal pour lequel des solutions doivent en partie être traitées au niveau fédéral : relations avec l'ONEM et règles d'attribution du chômage, qualification des rémunérations... • le statut symbolique qui met en évidence le manque de considération dont se plaignent les artistes : dans leurs relations avec les pouvoirs publics (y compris les administrations), dans le paternalisme avec lequel les institutions, les instances d'avis et les opérateurs souvent les traitent, dans la défiance qu'ils ressentent à leur égard (lourdeur des procédures, démarches vexatoires ou inutiles...) ; • le statut « professionnel » qui recouvre les pratiques et relations à revoir en profondeur de manière à valoriser le travail et la place de l'artiste. »³

Plan d'action de la Scam pour les auteurs et autrices de livres en FWB (étude)

³ <https://astrac.be/wp-content/uploads/2015/09/artistes-au-centre-synthese-premier-bilan.pdf>
<https://astrac.be/wp-content/uploads/2015/09/coupole-artistes-synthese.pdf>

Plan élaboré avec les auteurs et autrices et soumis à la Ministre Gréoli en 2016, à l'origine notamment de la décision de mener une étude, avec appui universitaire, pour documenter la situation socio-professionnelle des auteurs et autrices de livres en FWB, et identifier les actions prioritaires à entreprendre pour l'améliorer.

La question de la *carrière* d'auteur/autrices est mise en avant.

CONSEIL DU LIVRE Avis n° 62 Contrat pour la filière du livre et sortie de crise d' avril 2020

Alors que la crise sanitaire frappe, le Conseil intervient une fois encore et salue la capacité de réaction rapide de la Ministre face à la crise.

*« Le 2 avril dernier, le Conseil du livre a écrit à la Ministre en charge de la Culture pour lui dire son inquiétude **devant la dégradation rapide de la situation économique de la chaîne du livre et les difficultés sociales vécues par nombre de ses acteurs.** Dans ce courrier, le Conseil souhaitait que soit dressé au plus vite un état des lieux de la situation permettant d'ajuster au mieux les nécessaires mesures d'urgence. Le Conseil salue la réaction rapide de la Ministre qui, avec le soutien efficace de son Cabinet et de l'Administration, a pris directement contact avec les différentes Fédérations professionnelles et élaboré de manière concertée un ensemble de mesures de sauvetage.»*

Il anticipe sur la reprise en pointant des sujets prioritaires :

« Enfin, plus généralement, le Conseil recommande que les préoccupations 4 a) sociales visant à combattre toutes les précarités du secteur, notamment celles des acteurs importants de la filière qui ne travaillent pas dans des régimes de salarié.es à durée indéterminée, ou grâce à des activités subsidiées en suffisance, avec les protections qui en découlent ; b) artistiques, visant à assurer une création la plus diversifiée possible et de la meilleure qualité possible, ce qui suppose généralement un temps de création suffisant c) professionnalisantes, comme moyen notamment d'éviter d'accroître une surproduction banalisée et de lutter contre les discriminations, notamment de genre ; d) éducatives à l'art, et notamment aux œuvres belges dans toutes leurs formes de création, et à la lecture en général ; e) environnementales afin d'évoluer vers une filière plus respectueuse des objectifs écologiques, qui ne peuvent plus être négligés ; f) de genre, car une attention à la place des femmes est nécessaire ; soient des facteurs importants expressément pris en compte dans l'établissement des priorités actualisées pour l'élaboration et le renouvellement des conventions et contrats-programmes liant la Communauté française et les opérateurs subventionnés. »

Les travaux du Parlement européen 2021 / 2023 (deux résolutions et un rapport, des analyses majeures)

- *Considérant que la crise de la COVID-19 a mis en évidence des vulnérabilités déjà existantes des SICCC, à savoir l'intermittence, l'hétérogénéité et l'instabilité, les moyens de subsistance fragiles des artistes et des professionnels de la culture, ainsi que les budgets limités de nombreuses institutions culturelles et l'insuffisance des financements publics, et a mis les artistes et les professionnels de la culture et de la création dans une situation encore plus précaire, étant donné que la perte de revenus pour les travailleurs indépendants et atypiques,*

qui représentent la majorité des emplois dans les SICC, a souvent été exacerbée par la faiblesse ou l'absence de régimes nationaux de sécurité sociale et de mesures de soutien adaptées;

- *Considérant que les subventions publiques sont considérées comme la forme la plus efficace de soutien financier pour les SICC, mais qu'elles sont souvent insuffisantes, trop bureaucratiques et trop difficiles à obtenir voire inaccessibles, en particulier pour les groupes marginalisés, et qu'elles sont même parfois biaisées en raison d'une influence politique, ce qui décourage en particulier les jeunes artistes et créateurs en devenir d'en faire la demande; qu'en outre, l'absence de stratégie européenne globale de la Commission concernant le financement du secteur, la diversité des sources existant dans le cadre financier pluriannuel et leur manque d'institutionnalisation sont autant d'obstacles supplémentaires à l'obtention de subventions publiques;*
https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0430_FR.html
- *Le manque de protection sociale et de possibilités de négociation sociale ainsi que l'absence de conditions de travail décentes sont liés aux schémas de travail atypiques et aux revenus irréguliers qui caractérisent le secteur de la culture et de la création. Cette situation a pour conséquence une grande vulnérabilité des professionnels du secteur à la sous-traitance abusive, au "faux travail indépendant", au travail sous-payé ou non rémunéré et aux contrats de rachat coercitifs. Les nouvelles technologies numériques, telles que l'IA, créent également des difficultés supplémentaires aux professionnels du secteur.*
<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20231023IPR08139/ameliorer-les-conditions-de-travail-des-artistes-et-professionnels-de-la-culture>

Etude sur la situation socio-professionnelle des auteurs et autrices de livres en FWB 2023⁴

A la suggestion de la Scam, la Ministre Gréoli soutient l'asbl BELA dans la réalisation d'une étude sur la situation socio-économique des auteurs et autrices de livres, avec le soutien de l'UCL pour le traitement statistique indépendant des données. Plus de 495 questionnaires sont complétés par les auteurs et autrice et validés, ce qui assure un échantillon très représentatif.

S'agissant des aides de la FWB notamment, « Les répondant-es ont aussi pu indiquer quels aspects des soutiens publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles devraient, d'après elles et eux, être améliorés. Sur 303 réponses, 92 (30%) mentionnent une meilleure accessibilité aux soutiens, une diversification et/ou une modification des critères, 72 (24%) mentionnent une meilleure communication et diffusion des informations par rapport aux soutiens, 62 (21%) une multiplication et revalorisation des soutiens, 49 (16%) mentionnent des aides à la promotion, 24 (8%) des aides pour trouver une maison d'édition, 15 des formations, conseils ou un accompagnement (5%) et 13 un statut d'auteur-trice ou artiste (4%). Les commentaires ouverts mettent en lumière la difficulté ressentie à remplir les dossiers de demande d'aide et les attentes fortes exprimées par les « primo auteur-trices »

Avis du CSC N° 27 de novembre 2023

⁴ https://www.scam.be/images/CDR/5.Publications/Bela_Etude_DEF.pdf

Le Conseil dans son avis portant sur L'AVANT-PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS ACCOMPAGNANT LE BUDGET INITIAL 2024 souligne

(il) soutient d'initiative l'avis des chambres de concertation (Ecriture et Livre, Arts Vivants et Musiques) qui dénoncent l'approfondissement du déséquilibre budgétaire qui caractérise le financement de ces secteurs.

Ces avis sont joints au présent avis du Conseil supérieur de la Culture ;

Lettre des auteurs et autrices de la Scam au Gouvernement de la FWB 17 janvier 2024

Agissant au nom de ses membres après consultations et avoir reçu de nombreuses réactions individuelles, le Comité des auteurs et autrices de la Scam adresse une alarme au gouvernement :

« L'ensemble du dispositif de soutien aux auteurs et autrices et aux éditeurs et éditrices, comme sa gestion, doivent être immédiatement revus en partenariat avec le Pilen. Il s'agit aussi, nous le soulignons encore une fois, de prendre en compte la réforme fiscale et sociale fédérale dans les analyses, ce qui n'est toujours pas fait collectivement.

Une grille de lecture dépassée s'est encore imposée, canalisant toutes les ressources vers les arts de la scène et l'action socio-culturelle, et laissant les autres secteurs, les plus fragiles, à leurs difficultés, sans stratégie alors que l'irruption de l'IA, pillant les oeuvres, les frappe de plein fouet encore plus que d'autres ».

Cette absence d'action soulève une forme d'indignation chez les auteurs et les autrices que nous devons aujourd'hui vous répercuter.

Rétroactes budgétaires

Le Budget Lettres et livres

Focus 2011

Le Focus Culture identifie un budget global Lettres et livres de 1.123.372,59 euros pour la création et de 1.327.277,50 euros pour la production/publication.

	CRÉATION		PRODUCTION/ PUBLICATION		DIFFUSION	
AFFAIRES GÉNÉRALES	4.382.491,13 €	4%	48.250,00 €	1%	21.348.447,85 €	39%
ARTS DE LA SCÈNE	65.371.736,54 €	64%	1.327.277,50 €	27%	19.409.797,50 €	36%
LETTRES ET LIVRE	1.123.372,59 €	1%	1.416.437,31 €	29%	6.918.089,93 €	13%
JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE	29.575.951,84 €	29%	- €	0%	- €	0%
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES	1.290.974,26 €	1%	2.138.864,93 €	43%	6.503.790,14 €	12%
TOTAL	101.744.526,35 €	36%	4.930.829,74 €	2%	54.180.125,43 €	19%

	CONSERVATION		EDUCATION		MANAGEMENT/ RÈGLEMENTATION	
AFFAIRES GÉNÉRALES	1.427.543,80 €	16%	17.715.952,13 €	19%	14.211.511,35 €	76%
ARTS DE LA SCÈNE	- €	0%	497.000,00 €	1%	1.335.377,22 €	7%
LETTRES ET LIVRE	4.908.483,00 €	56%	6.625.740,25 €	7%	355.387,85 €	2%
JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE	- €	0%	65.689.007,51 €	71%	251.888,00 €	1%
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES	2.385.230,83 €	27%	2.263.309,61 €	2%	2.533.849,46 €	14%
TOTAL	8.721.257,63 €	3%	92.791.009,51 €	33%	18.688.013,87 €	7%

Et un total « lettres et livres de 3,4 millions d'euros.

Le détail de la répartition des dépenses culturelles 2011 par province est disponible dans le tableau ci-dessous.

	Doubaix- Capitale	44,6%	Liège	20,1%	Brabant wallon	4,6%	Hainaut	10,4%	Liège	20,1%
AFFAIRES GÉNÉRALES	Subsistance	3.361.922 €	2,7%	15.150 €	0,1%	37.875 €	0,1%	-	-	0,0%
	Initiatives et interventions diverses	5.688.461 €	4,6%	183.203 €	1,4%	4.512.680 €	8,5%	1.166.644 €	2,1%	-
	Centres culturels	6.910.245 €	5,6%	2.366.780 €	18,6%	9.849.101 €	18,4%	4.888.331 €	8,6%	-
	Cocof	10.101.000 €	8,2%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
	Total	26.061.627 €	21,2%	2.565.142 €	20,2%	14.399.658 €	27,0%	6.054.975 €	10,7%	-
ARTS DE LA SCÈNE	Initiatives et interventions diverses	1.068.327 €	0,9%	275.488 €	2,2%	4.822.016 €	9,0%	741.710 €	1,3%	-
	Théâtre	24.437.944 €	10,9%	3.288.530 €	25,9%	4.110.558 €	7,7%	6.310.068 €	11,1%	-
	Musique	4.272.319 €	3,5%	365.840 €	2,9%	2.035.066 €	3,8%	24.429.542 €	43,0%	-
	Danse	2.786.000 €	2,3%	250 €	0,0%	3.330.000 €	6,2%	20.000 €	0,0%	-
	Cirques, arts forain et de la rue	578.424 €	0,5%	48.400 €	0,4%	156.128 €	0,3%	100.919 €	0,2%	-
Total	33.143.014 €	27,0%	3.978.258 €	31,3%	14.453.788 €	27,1%	31.692.299 €	55,6%	-	
LETTRES ET LIVRE	Lecture publique	3.307.267 €	2,7%	915.670 €	7,2%	5.230.039 €	9,8%	3.879.388 €	6,8%	-
	Lettre et livre	2.117.360 €	1,7%	114.918 €	0,9%	372.476 €	0,7%	335.750 €	0,6%	-
	Langues régionales endogènes	2.000 €	0,0%	250 €	0,0%	116.000 €	0,2%	25.100 €	0,0%	-
	Langue française	56.968 €	0,0%	75.424 €	0,6%	-	0,0%	27.000 €	0,0%	-
Infomatique - Livre	24.063 €	0,0%	15.323 €	0,1%	49.106 €	0,1%	62.597 €	0,1%	-	
Total	5.507.717 €	4,5%	1.121.631 €	8,8%	5.737.621 €	10,7%	4.323.831 €	7,6%	-	
JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE	Jeunesse	20.683.782 €	16,9%	1.984.100 €	15,6%	7.843.459 €	14,7%	8.050.460 €	14,2%	-
	Educacion permanente	33.744.536 €	27,5%	2.671.885 €	22,6%	1.961.774 €	3,7%	4.759.680 €	8,4%	-
Total	54.428.318 €	44,4%	4.655.985 €	38,2%	9.805.234 €	18,4%	12.810.140 €	22,5%	-	
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES	Patrimoine culturel	1.683.246 €	1,4%	157.034 €	1,2%	4.427.777 €	8,3%	1.347.355 €	2,4%	-
	Arts plastiques	1.844.842 €	1,5%	41.916 €	0,3%	2.515.591 €	4,7%	664.936 €	1,2%	-
	Patrimoine et création	-	0,0%	-	0,0%	2.027.000 €	3,8%	-	0,0%	-
Total	3.528.088 €	2,9%	198.950 €	1,6%	8.970.367 €	16,8%	2.012.291 €	3,5%	-	
TOTAL	122.668.704 €	100,0%	12.719.928 €	10,0%	53.998.686 €	100,0%	56.809.520 €	100,0%	-	

	Luxembourg	2,7%	Namur	7,0%	Total
	156.420 €	0,0%	339.796 €	1,6%	3.414.947 €
	2.461.578 €	32,8%	4.076.326 €	18,8%	30.552.369 €
	-	0,0%	-	0,0%	10.101.000 €
	2.617.998 €	34,5%	4.418.122 €	20,4%	56.125.459 €
	282.877 €	3,8%	474.475 €	2,2%	7.666.603 €
	274.915 €	3,7%	1.281.300 €	5,9%	30.703.405 €
	154.854 €	2,1%	1.575.285 €	7,3%	32.832.906 €
	-	0,0%	10.000 €	0,0%	6.146.000 €
	116.800 €	1,6%	155.160 €	0,7%	1.155.831 €
	829.446 €	11,1%	3.496.310 €	16,1%	87.504.745 €
	1.307.901 €	17,4%	1.224.195 €	5,7%	15.864.470 €
	41.640 €	0,6%	213.500 €	1,0%	3.428.600 €
	4.600 €	0,1%	10.050 €	0,0%	158.000,00 €
	5.000 €	0,1%	11.446 €	0,1%	175.838 €
	31.959 €	0,4%	5.201 €	0,0%	188.268 €
	1.391.000 €	13,3%	1.447.424 €	3,3%	19.815.123,00 €
	1.756.735 €	23,4%	4.050.921 €	18,7%	44.369.477 €
	461.630 €	6,2%	7.095.004 €	32,8%	50.895.483 €
	2.218.428 €	29,6%	11.146.856 €	51,5%	95.264.959 €
	339.658 €	4,5%	1.089.266 €	5,0%	9.046.336 €
	98.912 €	1,3%	47.086 €	0,2%	5.223.784 €
	-	0,0%	-	0,0%	2.027.000 €
	438.570 €	5,9%	1.138.353 €	5,2%	16.297.12 €
	7.495.542 €	100,0%	21.660.122 €	100,0%	275.005.408 €

Sur base de l'indice santé, le calcul d'indexation produirait :

$4\,672\,013,28 \text{ EUR} = 3\,400\,000,00 \text{ EUR} * 156,43 / 113,84$

Or, le budget 2024 est prévu, incluant les budgets relatifs aux langues française et endogènes, à 4.187.000 millions d'euros, soit 89 % du simple budget 2011 indexé.

AVANT-PROJET DE DÉCRET RELATIF AU SUBVENTIONNEMENT DES SECTEURS PROFESSIONNELS DES LANGUES, DES LETTRES ET DU LIVR

Article 4. – En vue de l'application du présent décret, le Gouvernement prévoit un budget annuel minimal de 2.620.000 euros destinés aux soutiens structurels et un budget annuel minimal de 1.567.000 euros destinés aux soutiens ponctuels.

Cette absence de revalorisation engendre la non-évolution des aides aux acteurs de terrains, auteurs, éditeurs, libraires, comme nous allons le voir.

Quant aux bourses aux auteurs et autrices, et à leur budget

BILAN PUBLIC DE LA COMMISSION D'AIDE A LA BANDE DESSINEE 2e semestre 2007, année 2008.

« Le budget dont dispose la Communauté française pour l'aide au secteur de la bande dessinée de création était de 100.000€ en 2007 et 2008 ».

Le bilan précise

« Les montants de référence déterminés pour l'attribution des bourses sont les suivants : découverte, 3.500€ ; résidence, 1500€ (résidence non comprise), aide au projet, selon les dossiers de 2.500€ à 3.500€ ; aide à la création, 7.500€, congé sabbatique, 25.000€. La Commission se réserve la possibilité de proposer l'adaptation de ces montants en fonction de la qualité et de l'envergure des projets présentés. En ce qui concerne le soutien aux projets éditoriaux et de manifestations diverses, les axes retenus sont de proposer le soutien à des projets ambitieux ou d'expositions originales dans le domaine de la présentation et qui restent exigeantes dans celui de la création. La règle est de proposer des soutiens aux projets à maximum 50% de leur coût et avec un plafond de 10.000€. »

Bilan de la Commission BD 2013

« Le budget du Service général des Lettres et du Livre pour l'aide au secteur de la bande dessinée de création était de 132.000€ en 2013 (134.000 euros en 2012, 141.000€ en 2011, 132.000 en 2010) ;

« En 2013, la commission a examiné 58 dossiers de candidature, dont 30 ont reçu un avis positif, soit un taux d'acceptation de 51,7% 32 projets déposés par les auteurs, 16 projets retenus (50%) 26 projets déposés par les éditeurs et organisateurs, 15 projets retenus (57,7%) »

Les montants des bourses sont inchangés : 2.500 euros, 3.500 euros, 9000 euros et 25.000 euros (non attribuée).

Le montant engagé est précisé : « Total auteurs : 76.500€ »

Bilan 2022

Le bilan se présente sous forme de tableau⁵, le montant des bourses est inchangé. Le budget total se situe en dessous de 200.000 euros.

COMMISSION: SESSIONS BD 2022								
Opérateur	Intitulé du projet	Nature de la demande	montant demandé	Date de la Commission	Avis de l'IA	Montant proposé par l'IA	Décision de la Ministre	Montant octroyé
Leclercq Pierre	L'orangeraie	Création	9.000,00 €	31-03-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
Pano Almudena	Gloria	Découverte	3.500,00 €	31-03-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Dahon Blaise	Naron et les forces de l'invisible	Découverte	3.500,00 €	31-03-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Odier Charlotte	Vénus Punch	Découverte	3.500,00 €	31-03-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Bajjet Mathias	Le voyage d'Irma	Découverte	3.500,00 €	31-03-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Clement William	Danger	Découverte	3.500,00 €	31-03-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Vaerman Felix	Insects of Asahgart	Projet	3.500,00 €	31-03-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Oliver Deprez - Fremok	Residence Wrek	Residence	2.000,00 €	31-03-22	Favorable	2.000,00 €	Favorable	2.000,00 €
Annabelle Dupret/Ed. Images	Or Bor Tommi Musturi	Aide édition	3.750,00 €	31-03-22	Favorable	3.750,00 €	Favorable	3.750,00 €
Slow book asbl	Projet de soutien de la collection	Aide édition	12.000,00 €	31-03-22	Favorable	12.000,00 €	Favorable	12.000,00 €
Fremok (publication festival BD Aix)	Planète Z(journal intergalactique)	Aide à l'édition	10.000,00 €	31-03-22	Favorable	7.500,00 €	Favorable	7.500,00 €
Musées de Liège asbl	Enrichissement des collections	Diffusion	7.500,00 €	31-03-22	Favorable	7.500,00 €	Favorable	7.500,00 €
Dhondt Steven	Au-delà du rideau	Création	9.000,00 €	31-03-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
Wineel Aurélie	L'épave noire	Création	9.000,00 €	31-03-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
Hermans Anahie	Insectes/Metis/Battelets d'ailes	Création	9.000,00 €	16-06-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
Gandin&Lafar	Reinhard	Découverte	3.500,00 €	16-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Periaux Lucie	La société discrète	Projet	3.500,00 €	16-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
De Moté Alexandre	Péridope	Sabbatique	25.000,00 €	16-06-22	Favorable	25.000,00 €	Favorable	25.000,00 €
Emilie Plateau - Prix Atomium	L'opopée infernale	Prix Atomium	10.000,00 €	16-06-22	Favorable	10.000,00 €	Favorable	10.000,00 €
Orrego Vergara Paulina	Mon voyage aux pays réveillés	Découverte	3.500,00 €	16-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Ivan Hoof Camille	Le magicien de Tici la bas	Découverte	3.500,00 €	06-07-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Alix Garin	Ne m'oubliez pas	Prix Première œuvre	5.000,00 €	06-07-22	Favorable	5.000,00 €	Favorable	5.000,00 €
Editions du Tirol	Saint Germain des Prés	Aide édition	5.539,75 €	06-07-22	Favorable	5.539,00 €	Favorable	5.539,00 €
Editions Echo Chamber	Isian Mamouch Projet d'édition	Aide édition	15.000,00 €	06-07-22	Favorable	6.550,00 €	Favorable	6.550,00 €
Editions Kenes	Pays Noir	Aide édition	23.480,00 €	06-07-22	Favorable	10.750,00 €	Favorable	10.750,00 €
Editions l'Appât	Le price et la Lande	Aide édition	4.000,00 €	06-07-22	Favorable	3.000,00 €	Favorable	3.000,00 €
Editions Tl Malls	64 pages	Aide édition	3.750,00 €	06-07-22	Favorable	3.750,00 €	Favorable	3.750,00 €
An 3000 Edition	Soutien à la Forgerie	Aide à l'édition	9.650,00 €	06-07-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
La Zone asbl	Festival Fanzines	Aide Diffusion	2.315,00 €	06-07-22	Favorable	2.315,00 €	Favorable	2.315,00 €
Orbital asbl	Festival Inresse	Diffusion	8.000,00 €	06-07-22	Favorable	5.000,00 €	Favorable	5.000,00 €

Les bourses « Jeunesse »

Les données disponibles remontent à 2021 seulement, sous forme de tableau excel laconiques également.

Voici le tableau 2022 qui semble indiquer une enveloppe d'environ 100.000 euros globalement qui constitue la seule variation significative depuis 20 ans.

5

COMMISSION: SESSIONS LJ 2022

Opérateur	Intitulé du projet	Nature de la demande	montant demandé	Date de la Commission	Avis de l'IA	Montant proposé par l'IA	Décision de la Ministère	Montant retiré
Bello Vega Sara	Résidence La Marlagne	Résidence	1.750,00 €	25-02-22	Favorable	1.750,00 €	Favorable	1.750,00 €
Esperlaite éditions	Expo A. Herbauts	Aide à la diffusion	15.000,00 €	07-03-22	Favorable	15.000,00 €	Favorable	15.000,00 €
Station Culture	Festival pictures	Aide à la diffusion	34.630,00 €	07-03-22	Favorable	12.000,00 €	Favorable	12.000,00 €
Centre culturel Wolubilis	Festival "dessins des histoires"	Aide à la diffusion	1.555,39 €	07-03-22	Favorable	1.500,00 €	Favorable	1.500,00 €
IBBY	Citasion et publications	Aide à la diffusion	7.500,00 €	07-03-22	Favorable	7.500,00 €	Favorable	7.500,00 €
Pastrel éditions	Catalogue Emile Jadoul	Aide à la diffusion	14.000,00 €	07-03-22	Favorable	14.000,00 €	Favorable	14.000,00 €
A pas de lousp éditions	Aide aux catalogues	Aide à l'édition	8.950,00 €	07-03-22	Favorable	8.950,00 €	Favorable	8.950,00 €
Lafitte Valentine	Le jardin Pop-up	Aide au projet	3.500,00 €	07-03-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Ponce Jérôme	Pat enlevé mome	lancement découverte	3.500,00 €	07-03-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Nicolas Camille	Un tour de la méditerranée	Aide à la création	9.000,00 €	07-03-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
Mangez Stéphanie	La tombe du Général B	Découverte	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Pano Almudena	La vie est un cirque	Découverte	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Philippart Marina	Dévacance solaire	Découverte	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Brosset Mathilde	La sorcière	Aide au projet	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Castormain Geneviève	La vie illustre	Aide au projet	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Dahman Myriam	La corneille et l'araignée	Aide au projet	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
De Boel Anne-Catherine	Ouan	Aide au projet	25.000,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
De Kemmeter Laurence	Lucy ole	Aide au projet	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Jadoul Imélie	On dit merci	Aide au projet	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Catherine Pincur	T'es pas mort	Aide au projet	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Carl Nozac	J'ai un poème à te dire	Aide à la création	3.500,00 €	23-06-22	Favorable	3.500,00 €	Favorable	3.500,00 €
Anne Crahay	4 Projets	Aide à la création	9.000,00 €	23-06-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
Noémie Favart	Olive et Zille	Aide à la création	9.000,00 €	23-06-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
Loïc Guillaume	Les classiques au carré	Aide à la création	9.000,00 €	23-06-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
Versant Sud éditions	Aide aux catalogues	Aide à l'édition	11.540,00 €	23-06-22	Favorable	11.540,00 €	Favorable	11.540,00 €
CotCotCot éditions	Aide aux catalogues	Aide à l'édition	10.170,00 €	23-06-22	Favorable	10.170,00 €	Favorable	10.170,00 €
Salon Education	Salon	Aide à la diffusion	5.250,00 €	23-06-22	Favorable	5.250,00 €	Favorable	5.250,00 €
Joos Louis PRLJ	Prix de contribution au rayonnement	Prix	9.000,00 €	23-06-22	Favorable	9.000,00 €	Favorable	9.000,00 €
Pano Almudena (PPD)	L'histoire en morceaux	Prix première œuvre	5.000,00 €	23-06-22	Favorable	5.000,00 €	Favorable	5.000,00 €
Borbe André	Accès à une résidence	Résidence	0,00 €	23-06-22	Favorable	0,00 €	Favorable	0,00 €
Les ATJ	Projet collection	Aide à la diffusion	5.840,00 €	18-10-22	Favorable	5.840,00 €	Favorable	5.840,00 €
Franck Pierre-Alexis (dit Pierre Alexis)	Silence et brume	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €
Chevetu Sarah	Nuit de chance	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €
Delperdange Patruik	Sur la route de Shangri-La	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €
Deutsch Xavier	Tout va bien	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €
Dreyer Fanny	Les collections	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €

Joncheray Jeremy	La cour du héraison	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €
Mathy Vincent	C'est un cas	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €
Renardy Linéthe	Le collection	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €
Sartori Elisa	L'avion et Les Polls Topilins	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €
Schneider Marine	Minsk	SACA soutien LJ	8.500,00 €	18-10-22	Favorable	8.500,00 €	Favorable	8.500,00 €

Littérature

Bilan 2004 /2006

Achats de livres :

« Chaque ouvrage est, dans un premier temps, acquis pour les membres de la Commission. Ensuite, suivant ses recommandations, des achats éventuels de 54, 142 ou 212 exemplaires par titre sont effectués.

Commission des Lettres - bilan 2004 / 2005 / 2006 Page 2 En 2004 : 229 ouvrages ont été examinés par la Commission 15.404 volumes ont été acquis pour une somme de 186.608 . En 2005 : 233 ouvrages ont été examinés par la Commission; 11.092 volumes ont été acquis pour une somme de 182.682 . En 2006 : 262 ouvrages ont été examinés par la Commission; 11.167 volumes ont été acquis pour une somme de 165.014

Ces ouvrages ont été adressés à 380 institutions universitaires ou culturelles réparties dans une quarantaine de pays du monde. »

Il est noté en commentaire :

« En matière d'achats de livres, elle effectue un travail considérable de lecture et de sélection des ouvrages littéraires destinés aux bibliothèques des facultés de lettres des universités belges et étrangères. Ce travail de lecture est en augmentation constante dans le droit fil de l'accroissement de la production éditoriale de ces dernières années. En 2006, 262 livres ont été examinés, soit une moyenne de 65 titres par réunion. Comme l'a entamé la précédente commission, une réforme de la procédure de l'examen des ouvrages s'avère nécessaire, le temps de lecture des membres n'étant pas extensible à l'infini. »

Bilan 2013

En 2013, la Commission a examiné 221 ouvrages et a proposé 40 % de ces ouvrages pour achats soit 90 livres : - 46 romans ont été retenus pour un total de 2.947 exemplaires envoyés par l'administration ; - 16 recueils de poésie ont été retenus pour un total de 971 exemplaires envoyés par l'administration ; - 13 pièces de théâtre ont été retenues pour un total de 598 exemplaires envoyés par l'administration ; - 15 essais ont été retenus pour un total de 870 exemplaires envoyés par l'administration. Au total, 5.386 volumes ont été acquis par le service de la Promotion des Lettres en 2013 pour une somme de 97.971 €.

Bourses aux auteurs et autrices

Bilan 2004 à 2006

« Récapitulatif : en 2004 : 43 bourses ont été octroyées pour un montant total de 146.500 en 2005 : 35 bourses ont été octroyées pour un montant total de 136.250 en 2006 : 37 bourses ont été octroyées pour un montant total de 158.000 »

Bilan 2013

« En 2013, le service de la Promotion des Lettres a reçu 75 dossiers de candidature à l'attribution d'une bourse littéraire. La Commission a rendu des avis favorables pour 45% des candidatures pour l'octroi de 32 bourses littéraires, avis suivis par la Ministre, pour un montant total de 146.000 €. »

Bilan 2022⁶

Le bilan se présente sous forme de tableaux récapitulatifs⁷.

Les montants des bourses sont inchangés et les bourses toujours aussi peu nombreuses.

⁶ Nouveau site <https://www.culture.be/administration/gouvernance-culturelle/commissions-d-avis/commission-davis-des-ecritures-et-livre/>

⁷

https://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=9d313558eca58554aeca26f7e5e395cf1726f4c5&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/Gouvernance_culturelle/Commissions/Avis/2022/Avis_session_LL_LETTRES_2022.pdf

COMMISSION DES ECRITURES ET DU LIVRE: SESSION LETTRES - Recapitulatif des Avis 2022

Opérateur	Intitulé du projet	Nature de la demande	Montant demandé	Date de la Commission	Avis de l'A	Montant proposé par l'A	Décision de la Ministère	Montant octroyé
RACHET Victor	12 - Chroniques de la vie intérieure - théâtre	Bourse de résidence - Rome	1.500 €	24-02-22	favorable	1.500 €	favorable	1.500 €
ADAM Daniel	Donner lieu(x) - roman	Bourse d'appoint	3.000 €	24-02-22	favorable	3.000 €	favorable	3.000 €
CLAES Marie	Le poids de l'amour - roman	Bourse de découverte	3.500 €	24-02-22	favorable	3.500 €	favorable	3.500 €
ROELANDT Véronique	Ventrelouque - roman	Bourse de découverte	3.500 €	24-02-22	favorable	3.500 €	favorable	3.500 €
DERLEYN Zoé	Australie - recueil de nouvelles	Bourse de création	7.500 €	24-02-22	favorable	7.500 €	favorable	7.500 €
MARCZEWSKI Philippe	Olek chevaucha le bison - roman	Bourse de création	7.500 €	24-02-22	favorable	7.500 €	favorable	7.500 €
BAILLY Olivier	Mon amis - roman	Bourse de création	7.500 €	24-02-22	favorable	7.500 €	favorable	7.500 €
Bashibouzouk - Poetik Gang	Poetik Gang - rencontres poésies et féminisme(s)	Subvention - Aides à la Diffusion	11.160 €	24-02-22	favorable	11.160 €	favorable	11.160 €
Mids de la Poésie	Poetik Bazar	Subvention - Aides à la Diffusion	30.000 €	24-02-22	favorable	30.000 €	favorable	30.000 €
Maison Poème	Maison Poème	Subvention - Aides à la Diffusion	150.000 €	24-02-22	favorable	150.000 €	favorable	150.000 €
Adèle Moïse	Etre poète aujourd'hui en Belgique	Subvention - Aides à la Diffusion	9.400 €	24-02-22	report	0 €	report	0 €
Antoine Labye	CurioCité - volet littéraire "CurioCité"	Subvention - Aides à la Diffusion	2.000 €	24-02-22	favorable	2.000 €	favorable	2.000 €
Bashibouzouk - Papier Machine	Revue Papier Machine	Subvention - Aides à la Diffusion	5.000 €	24-02-22	favorable	5.000 €	favorable	5.000 €
Editeurs Ervte	Reveys le	Subvention - Aides à la Diffusion	1.200 €	24-02-22	favorable	1.200 €	favorable	1.200 €
inCUQ	lait blanche du Noir, Festival du polar et des écritures noires de Mor	Subvention - Aides à la Diffusion	8.000 €	24-02-22	favorable	8.000 €	favorable	8.000 €
La Compagnie qui pétille	On peut rater sa vie à cause d'un seul mot	Subvention - Aides à la Diffusion	1.900 €	24-02-22	favorable	1.900 €	favorable	1.900 €
Les Amis de l'Ardenne	Revue Maugis	Subvention - Aides à la Diffusion	3.600 €	24-02-22	favorable	3.600 €	favorable	3.600 €
Lettres en Voix	Les voix en ville	Subvention - Aides à la Diffusion	4.400 €	24-02-22	favorable	4.400 €	favorable	4.400 €
Revue Sabir	Sabir	Subvention - Aides à la Diffusion	5.000 €	24-02-22	favorable	5.000 €	favorable	5.000 €
Service du Livre luxembourgeois	Soutien annuel dans le cadre de ses activités de promotion	Subvention - Aides à la Diffusion	3.000 €	24-02-22	favorable	3.000 €	favorable	3.000 €
Les Amis de Tournai	Entre Nature et Culture	Subvention - Aides à la Diffusion	5.000 €	24-02-22	favorable	5.000 €	favorable	5.000 €
BosonZX - CDM247	Soutien à l'édition pour 4 titres	Subvention - Aides à l'édition	9.127 €	24-02-22	favorable	2.072 €	favorable	2.072 €
Editions F. Deville - ABAO sprl	Soutien à l'édition pour 5 titres	Subvention - Aides à l'édition	20.000 €	24-02-22	favorable	18.500 €	favorable	18.500 €
Séma Editions - PANKORA Editions	Soutien à l'édition pour 5 titres	Subvention - Aides à l'édition	8.200 €	24-02-22	report	0 €	report	0 €
Ateliers de l'Escargot	Ateliers d'écriture 2022	Subvention - Aides aux ateliers d'écriture	5.000 €	24-02-22	favorable	5.000 €	favorable	5.000 €
Librairie Claudine	Après le déluge - chroniquer les inondations	Subvention - Aides aux ateliers d'écriture	1.300 €	24-02-22	favorable	1.300 €	favorable	1.300 €
TRADUQTIV ASBL (Traduction et Qualité: Traduction, information et	Programme d'activités 2022	Subvention - Aides à la Traduction	8.000 €	24-02-22	favorable	8.000 €	favorable	8.000 €
Pie International	Le jour où je suis devenue plus méchante que le loup, d'Annick Masson	Subvention - Aides à la Traduction	2.159 €	24-02-22	favorable	1.619 €	favorable	1.619 €
Pie International	Un mensonge gros comme un éléphant, d'E. Meens et T. Rubbererich	Subvention - Aides à la Traduction	2.159 €	24-02-22	favorable	1.619 €	favorable	1.619 €
Dempage	Mentir, E. Savitzkaya	Subvention - Aides à la Traduction	2.100 €	24-02-22	favorable	1.575 €	favorable	1.575 €
Aviana EOOD	Au revoir Lisa, F. Houdart	Subvention - Aides à la Traduction	2.376 €	24-02-22	favorable	1.248 €	favorable	1.248 €
Kamogawa	Les crocodiles, T. Mathieu	Subvention - Aides à la Traduction	1.516 €	24-02-22	favorable	1.137 €	favorable	1.137 €
Karchkhadze Publishing	La carte des regrets, N. Skwaronek	Subvention - Aides à la Traduction	940 €	24-02-22	favorable	940 €	favorable	940 €
Marcos y marcos	Le sang des bêtes, T. Guzig	Subvention - Aides à la Traduction	2.355 €	24-02-22	favorable	1.767 €	favorable	1.767 €
Prometej	Les grands maugis, M. Quaghebeur	Subvention - Aides à la Traduction	2.884 €	24-02-22	favorable	2.163 €	favorable	2.163 €
Prometej	Une grande souir, P. Toussaint	Subvention - Aides à la Traduction	1.040 €	24-02-22	favorable	780 €	favorable	780 €
Tohum Yayincilik	İçine H, V. Bergen	Subvention - Aides à la Traduction	3.168 €	24-02-22	favorable	2.376 €	favorable	2.376 €
Tohum Yayincilik	Tous doivent être sauvés ou aucun, V. Bergen	Subvention - Aides à la Traduction	2.992 €	24-02-22	favorable	2.244 €	favorable	2.244 €
LAMBERT Charline	Docteur Strange - essai	Bourse d'appoint	3.000 €	02-06-22	favorable	1.039,90 €	favorable	1.039,90 €
VAN ACKER Christine	Le vieux jardinier, Emile Claus	Bourse d'appoint	3.000 €	02-06-22	favorable	3.000 €	favorable	3.000 €
JORTAY Virginie	Par la racine	Bourse d'appoint	3.000 €	02-06-22	réserve/report	0 €	réserve/report	0 €
ANDRE Pierre	Entrer en transe - roman	Bourse de Découverte	3.500 €	02-06-22	réserve/report	0 €	réserve/report	0 €
TAMAGE (TAILLIEU) Daphné	Dellorese mama - roman	Bourse de Découverte	3.500 €	02-06-22	réserve/report	0 €	réserve/report	0 €
JADIN Marie-Pierre	Tempêtes - roman	Bourse de Découverte	3.500 €	02-06-22	favorable	3.500 €	favorable	3.500 €
HAUPTMAN Jérôme	Deldigde - roman	Bourse de Découverte	3.500 €	02-06-22	réserve/report	0 €	réserve/report	0 €
BEHLINGER Françoise	Les esprits - texte théâtral	Bourse de Création	7.500 €	02-06-22	favorable	7.500 €	favorable	7.500 €
GORGUN Kenan	Hiverville - roman	Bourse semi-sabbatique	15.000 €	02-06-22	favorable	15.000 €	favorable	15.000 €

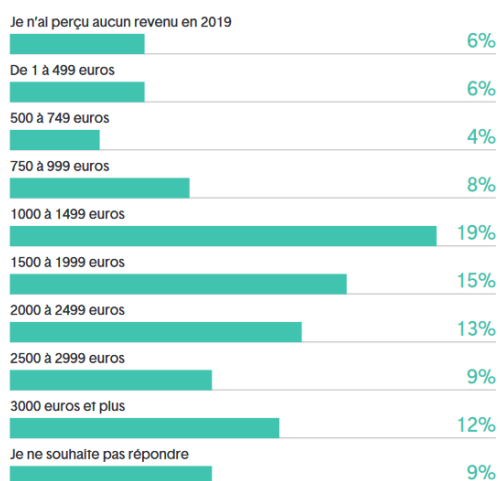
En conclusion, du fait de l'inflation, les auteurs et autrices ont perdu 50 % de la valeur des bourses qui leur sont accordées.

Leur sentiment d'être mal considéré.es et jamais entendue, comme les autres professionnels du secteur, est fondé sur un abandon depuis 2005 au moins, et donc le motif de leur appel pressant à une réforme ne peut être considéré comme illégitime.

L'étude portant sur leur situation socio-professionnelle, « qui devait être objectivée pour agir » a été présentée en janvier 2023 à la Ministre. Elle mettait en évidence

« 24% des auteur-trices indiquent un revenu net mensuel inférieur à 1 000 €, toutes sources de revenus confondues en 2019, tandis que 66% déclarent avoir perçu moins de 500 € mensuels nets de leur activité d'auteur-trice en 2019 »

Sur un échantillon très représentatif d'environ 500 auteurs et autrices, la distribution de leurs revenus en 2019 était la suivante



La moitié environ des auteurs et autrices de livre de la FWB vivent sous le seuil ou proche du seuil de pauvreté.

La faiblesse de leurs revenus, et les usages dans le secteur, risque fort de les écarter des nouvelles protections sociales mise en place au fédéral (voir ci-dessous WITA).

Ces faits majeurs restent incompréhensiblement ignoré des décisions politiques et budgétaires en FWB. Ce qui contraste durement avec les efforts menés en arts de la scène avec plus de 200 nouveaux conventions et plusieurs dizaines de millions d'euros de budget nouveau.

Quelques exemples de conventions impactant les auteurs et autrices

Un lieu littéraire

Le programme des activités littéraires comportera pour la durée de la convention :

- 27 lectures-spectacle (18 en soirées et 9 durant le temps scolaire) dont 3 seront consacrées à un auteur francophone hors Belgique, et une à un auteur néerlandophone traduit en français
- 9 rencontres thématiques
- 3 ateliers d'écriture à destination du public scolaire en liaison avec une lecture-spectacle
- 27 rencontres d'auteurs
- La fête d'anniversaire des 20 ans de *Portées-Portraits* avec son concours, ses lectures et des festivités

Article 4 - Subvention

La Communauté s'engage à verser à l'association une subvention annuelle d'un montant de 15.000 EUR (quinze mille euros) à charge des crédits inscrits à l'article de base 33.18 de la division organique 22 du budget de la Communauté française.

Un minimum de 80 % de la subvention allouée par la Communauté française est affecté aux rémunérations des artistes et du technicien ainsi qu'aux droits d'auteurs.

Un festival littéraire

Article 5 – Programme d’activités :

Les activités développées par l’opérateur sont celles décrites dans le dossier de demande de subvention, éventuellement complété d’un récapitulatif des éléments mis à jour après communication à l’opérateur du montant prévu à l’article 6. Le programme d’activité est justifié et actualisé dans le rapport d’activité annuel selon les modalités prévues à l’article 9. Sur la durée de la convention, le programme d’activité de l’opérateur comprendra en moyenne annuelle :

- Deux festivals sur minimum 3 jours, dans 1 lieu (Théâtre Namur), proposant minimum 10 activités destinées au public (grandes lectures, lectures jeunes comédiens, musique, entretiens avec auteurs, débat, carte blanche, illustration, arts plastiques, cinéma, photographie)
- la production, l’édition et la diffusion d’un journal de bord collectif, d’un livre et/ou d’un audio-livre
- Six activités pédagogiques (1 lecture à l’école, 1 lecture au Théâtre, 1 projection film, 1 pièce de théâtre, 1 rencontre avec artiste, 1 accompagnement pour création d’un spectacle) à destination des publics scolaires visant à leur sensibilisation aux différentes formes de représentation que peut revêtir la littérature

Article 6 – Dispositions spécifiques :

Outre les activités développées par l’opérateur telles que précisées à l’article 5, l’opérateur s’engage à :

- déployer le projet pédagogique de l’intime festival sur trois éditions en travaillant sur deux axes : d’une part, amener le plus grand nombre d’élèves à assister “en live” aux formes de représentation que peut revêtir la littérature en convoquant le théâtre, le cinéma, la lecture, la photographie et l’illustration, d’autre part, mener chaque année un projet spécifique avec des intervenants artistiques dans la perspective d’une production visible à l’intime festival.
- augmenter la collaboration entre élèves, entre classes d’établissements différents, entre élèves et auteurs.
- augmenter notre public pour atteindre plus de 4500 spectateurs
- maintenir l’accès gratuit pour les jeunes de moins de 26 ans. Notre volonté est de toucher ce public qui n’est pas encore suffisamment présent en poursuivant une programmation multidisciplinaire originale.



CHAPITRE 3 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 7 – Subventions

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la Communauté s’engage à verser à l’Opérateur une subvention annuelle d’un montant de 25.000 € (vingt-cinq mille euros).

Les subventions accordées se rapportent aux années civiles durant lesquelles les activités sont développées.

Article 8 – Évaluation

Une maison d’édition connue

Article 3 – Projet et missions

Le nombre des publications pour la durée du contrat est fixé quarante ouvrages, soit un rythme annuel de huit titres dont cinq au moins concerneront les lettres belges de langue française.

Les choix éditoriaux sont laissés à l'appréciation de l'éditeur qui s'entourera des experts compétents. Le tirage initial de chaque volume sera déterminé par l'éditeur en fonction de la nature de l'œuvre publiée. En aucun cas, il ne sera inférieur à 600 exemplaires.

Article 4 - Subvention

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la Communauté s'engage à verser à l'éditeur une subvention annuelle d'un montant de 33.000 EUR (trente-trois mille euros), à

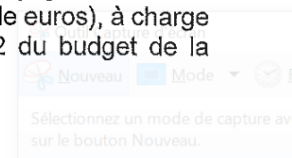
Une autre maison d'édition connue**Article 3 – Projet et missions**

Le nombre des publications pour la durée de la convention est fixé à 21 (vingt-et-un) titres inédits sur la durée de la convention, soit un rythme annuel de 7 (sept) titres dont la moitié au moins concernera les lettres belges de langue française. Cette proportion d'écrivains de la Communauté doit obligatoirement être atteinte au terme de la présente convention.

Les choix éditoriaux sont laissés à l'appréciation de l'Éditeur. L'Éditeur veillera tout particulièrement au suivi éditorial des textes qu'il décide de publier, dans le respect de la Charte de l'édition professionnelle reconnue par la Communauté (cf. annexe 1). Le tirage initial de chaque volume sera déterminé par l'éditeur en fonction de la nature de l'œuvre publiée. En aucun cas, il ne sera inférieur à 300 (trois cents) exemplaires.

Article 4 - Subvention

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la Communauté s'engage à verser à l'Éditeur une subvention annuelle d'un montant de 18.000 EUR (dix-huit mille euros), à charge des crédits inscrits à l'article de base 33.17 de la division organique 22 du budget de la Communauté.



Conditions générales

Charte relative à l'édition professionnelle**Charte du Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles(FWB) relative à l'édition professionnelle et aux critères auxquels les éditeurs doivent répondre pour pouvoir introduire une demande d'aide**

La profession d'éditeur doit s'appuyer sur des repères qui régulent les relations entre les partenaires de la chaîne du livre.

La présente charte vise à :

- favoriser l'identification (par le public, les auteurs, les acteurs culturels, institutionnels, politiques et économiques) des éditeurs professionnels ;

- mettre en valeur la contribution de cette profession à la vie culturelle, intellectuelle, artistique, sociale et économique ainsi qu'à l'évolution linguistique et technologique ;
- soutenir la cohérence de la chaîne du livre et ses différents maillons : auteurs, éditeurs, diffuseurs, distributeurs, librairies ;
- indiquer aux éditeurs les critères d'aide à l'édition de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles considère que l'accès aux différentes aides qu'elle propose aux éditeurs est conditionné par le respect des critères mentionnés dans la présente charte. Celle-ci concerne toute structure d'édition privée ou publique, quelles que soient sa spécificité et sa forme juridique, dont l'activité principale est l'édition de livres sur support papier et/ou numérique.

Définition

Être éditeur professionnel, c'est :

- choisir ses projets dans le cadre d'une ligne éditoriale ;
- être responsable, selon les prescrits légaux en vigueur, des contenus publiés ;
- conclure avec l'auteur ou les ayants droit un contrat portant sur l'étendue de la cession des droits et leur rémunération, dans le [respect des prescrits légaux et usages de la profession](#) ;
- garantir à l'auteur ou aux ayants droit, à charge de l'éditeur :

1° un travail éditorial visant à assurer la qualité de la publication et à l'inscrire dans le cadre d'un catalogue et, le cas échéant, d'une collection;

2° la mise en forme graphique et le suivi de réalisation de la publication, en ce compris le travail de correction et, le cas échéant, la validation des fichiers numériques diffusés ;

3° une rétribution dès le premier exemplaire vendu ;

- satisfaire aux obligations du dépôt légal et, le cas échéant, attribuer un numéro d'ISBN et/ou ISSN à chaque nouvelle édition de la publication ;
- verser (ou faire verser par un diffuseur) et tenir à jour les métadonnées de la publication (ISBN, auteur, titre, éditeur, collection, prix de vente au public, traducteur éventuel, la date d'édition...) dans les bases de données commerciales du livre (Banque du Livre, Electre...);
- disposer d'un catalogue de ses productions, accessible au public et régulièrement mis à jour ; et le diffuser auprès des réseaux appropriés, physiques et/ou numériques ;
- disposer d'un système de diffusion-distribution organisé pour la vente de ses publications, adapté à la cible et capable d'atteindre le public potentiel du produit ;
- promouvoir les titres de son catalogue par l'envoi d'informations aux médias et aux réseaux concernés, par la présence dans les salons du livre et autres manifestations professionnelles ou par tout autre moyen de communication et d'animation y compris en ligne ;
- respecter les usages et les prescrits légaux de la profession dans les relations avec les auteurs, les autres éditeurs, les sous-traitants, les circuits de diffusion et de distribution, les libraires et les bibliothécaires ;

- disposer, si possible, d'archives numérisées de sa production ou, a minima, des versions numérisées de ses publications et des métadonnées y relatives.

Reconnaissance par la FWB

Pour être reconnu par la FWB et/ou bénéficiaire de son support promotionnel via les sites web ou les publications de celle-ci, l'éditeur devra, en plus des critères cités ci-avant, au minimum également :

- travailler à compte d'éditeur, ce qui implique que l'éditeur assume seul le risque financier de l'édition et n'oblige pas l'auteur à acheter ses propres ouvrages ou à contribuer de quelque manière que ce soit au financement de ceux-ci ;
- apporter les preuves que l'objet social de son activité relève essentiellement de l'édition de livres ou de revues ;
- pour l'édition de livres imprimés, procéder à un tirage minimal de 300 exemplaires (nombre correspondant aux besoins pour une mise en place minimale en librairie).

Aide financière

Indépendamment des critères liés à chaque forme d'aide et en plus de ceux énumérés ci-dessus, tout éditeur qui sollicite un soutien financier de la FWB doit par ailleurs :

- exister depuis au minimum 2 ans (2 exercices comptables pleins) ou prouver une expérience équivalente dans une autre structure éditoriale professionnelle ;
- présenter un catalogue contenant au minimum 10 titres ou des ouvrages d'au moins 4 auteurs différents ;
- transmettre le fichier numérique de l'œuvre à titre justificatif de l'aide.

De plus, pour les éditeurs qui commercialisent leur production au format numérique :

- proposer, via PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque) une offre permettant le prêt de l'œuvre au format numérique dans les bibliothèques publiques de la FWB.

Le programme auteurs en classe

Selon le site de la FWB,

« Le programme Auteurs en classe du Service général des Lettres et du Livre prend en charge les frais de déplacement de l'auteur ainsi que ses honoraires aux tarifs du SGLL. Cette prise en charge est limitée par les budgets disponibles et conditionnée à la validation par l'équipe d'Auteurs en classe en fonction du projet qui lui sera remis.

Grâce à la Fédération Wallonie-Bruxelles, les enseignants et enseignantes de tous niveaux peuvent inviter gratuitement un auteur ou une autrice belge francophone (ou qui réside en Belgique) dans leurs classes. Bande dessinée, album jeunesse, roman, nouvelle, poésie, essai : tous les genres littéraires sont représentés. Une rencontre autour de la découverte d'un livre qui donne ou entretient le goût des élèves pour la lecture !

Tarif actuel : 75 euros de l'heure + déplacement.

*« ! Toutes les rencontres destinées aux classes de **maternelle** et de **primaire** (hors rencontre bande dessinée) sont **complètes pour l'année 2024**. Des rencontres en bande dessinée pour les élèves de maternelle et du primaire peuvent quant à elles toujours être organisées en 2024 dans ces classes, dans la limite du budget disponible.*

! Nous demandons aux enseignants qui souhaitent recevoir un auteur ou une autrice en 2025 de patienter avant d'introduire leur projet. L'équipe souhaite d'abord se concentrer sur l'organisation des (nombreuses !) rencontres programmées en 2024. »

Les Conditions générales pour les auteurs et autrices

Autrice, auteur, vous avez décidé de rejoindre le programme « Auteurs en classe » ? Enseignante, enseignant, vous envisagez d'accueillir une autrice ou un auteur dans votre classe ? Bravo, vous êtes sur le point de vous engager dans une belle aventure. Le Service général des Lettres et du Livre vous en remercie chaleureusement.

Afin de favoriser les bonnes conditions de la rencontre en classe, chacune et chacun d'entre vous prendra en compte tous les points d'attention ci-dessous.

1. L'engagement des autrices et auteurs

Conditions générales

1. Adhérer au programme personnellement

Pour participer au programme « Auteurs en classe », vous adressez vous-même une demande motivée par courriel à auteursenclasse@cfwb.be. Intégrer le programme est également possible sur proposition d'un enseignant qui souhaite vous inviter pour une rencontre en classe. Aucune suite ne sera réservée à une demande émanant de votre maison d'édition. Les conditions d'intégration au programme sont détaillées sur le site Objectif plumes, rubrique Foire aux questions.

2. Démarcher dans les écoles est interdit

La Fédération Wallonie-Bruxelles et à travers elle, le Service général des Lettres et du Livre, assure la promotion de ses activités et programmes. Vous vous engagez donc à respecter ce principe : si l'autopromotion via la presse, les médias – y compris les réseaux sociaux – est admise, le démarchage auprès des enseignants, des écoles ou des pouvoirs organisateurs n'est pas autorisé.

3. Respecter la chaîne du livre

La vente de livres aux classes concernées doit impérativement passer par les librairies et non directement par vous ou votre éditeur. Ceci permet de respecter la chaîne du livre et ses acteurs. L'emprunt en bibliothèque est par ailleurs encouragé.

4. Intervenir hors de sa propre classe

Pour les autrices et auteurs qui enseignent : « Auteurs en classe » ne couvre pas votre intervention dans des classes de l'école où vous enseignez.

5. Ne pas demander de défraiement complémentaire à l'école

Aucun défraiement complémentaire ne pourra être demandé à l'école par l'auteur. Tout achat de matériel nécessaire pour un atelier d'écriture ou de techniques graphiques sera à charge de l'école et annoncé avant l'activité. Ces frais resteront modiques.

Avant la rencontre

1. Respecter ce qui a été convenu avec l'enseignant ou l'enseignante. Vous vous engagez à établir et à respecter les modalités de la rencontre avec l'enseignant qui vous reçoit (objectifs, matériel nécessaire, horaires, mode de déplacement...). Ces modalités doivent agréer toutes les parties (invité-e / enseignant-e / direction de l'école ou de la structure / élèves) ;

2. Respecter le projet de l'enseignant ou de l'enseignante

La rencontre doit être préparée afin d'être en adéquation avec le projet de l'enseignant ;

3. Disposer du matériel nécessaire

Vous disposez du matériel nécessaire, comme par exemple un exemplaire du ou des livre(s) dont vous allez parler, des brouillons, esquisses, chemins de fer, photos ou archives utiles au propos et illustrant votre démarche de création et votre façon de travailler ;

4. Être à l'heure

Les horaires sont respectés (heure d'arrivée et de départ) ;

5. Respecter la charte de l'édition professionnelle

Les ouvrages lus doivent avoir été publiés chez un éditeur professionnel, selon les principes de la Charte relative à l'édition professionnelle¹. L'ouvrage choisi pour la rencontre doit donc être disponible en prêt et/ou à la vente en librairie, en nombre suffisant pour les besoins de la classe concernée. Il doit pouvoir être commandé par les librairies et les bibliothèques dans un délai convenable pour la rencontre.

6. Prévenir « Auteurs en classe » en cas d'empêchement

Si pour une raison indépendante de votre volonté, la rencontre devait être annulée ou reportée, vous avertissez immédiatement l'école puis l'équipe '« Auteurs en classe » via l'adresse auteursenclasse@cfwb.be, afin de corriger les données administratives.

Après la rencontre

Envoyer sa déclaration de créance

L'auteur s'engage à renvoyer sa déclaration de créance complétée dans le mois qui suit la rencontre en classe via l'adresse AComptabilite@cfwb.be

Working in the arts : le nouveau régime de travailleurs et travailleuses des arts

L'ATTESTATION DU TRAVAIL DES ARTS

La commission sera chargée de délivrer aux travailleurs des arts, qu'ils soient artistes, techniciens ou occupés dans une fonction de soutien, une **attestation du travail des arts**.

Cette attestation sera **la porte d'entrée à toutes les mesures** pour les travailleurs des arts.

➔ **L'ONEm ou d'autres institutions ne pourront donc plus remettre en cause la qualité de travailleurs des arts d'une personne.**

SEUIL DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

Pour pouvoir introduire une demande, le travailleur devra démontrer un minimum de revenu dans le secteur des arts (y compris des revenus de droits d'auteur, droits voisins de monstration ou en tant qu'indépendant).

Ces seuils sont:

- de 1.000 € sur 2 ans pour l'**attestation**;
- de 5.418 € sur 2 ans ou 13.546 € sur 5 ans pour l'**attestation plus**;
- de 300 € sur 3 ans pour l'**attestation starter** qui est réservée aux personnes qui ont un diplôme ou une formation ou une expérience équivalente dans le secteur des arts.

Les seuils pour **renouveler l'attestation plus ou starter** seront de 2.709 € sur 3 ans ou 4.515 € sur 5 ans

L'ACCÈS AUX ALLOCATIONS

Actuellement, il est très difficile pour les travailleurs des arts d'avoir accès aux allocations de chômage puisqu'ils doivent prouver :

- au moins 312 jours de travail sur 21 mois ; et ensuite
- 156 jours sur 18 mois dont minimum 104 dans le secteur des arts.

Ces seuils sont **extrêmement difficile d'accès** en raison de **l'intermittence** et le **travail invisibilisé**.

Avec la réforme, l'accès sera **fortement simplifié** pour tenir compte de **l'intermittence** et du **travail invisibilisé**.

Le travailleur qui bénéficie de l'attestation plus ou starter devra démontrer l'équivalent de **156 jours de travail sur 2 ans**. Avec la règle de conversion du salaire, qui permet de tenir compte du travail invisibilisé, cela représente une rémunération de 11.274 €.

Tous les revenus soumis à cotisations sociales de salariés sont pris en compte y compris donc les activités para et/ou péri-artistiques.



Services commerciaux d'Intelligence artificielle générative

Que se passe-t-il ?

- **Nouvelle phase de la globalisation numérique**, selon les objectifs et critères commerciaux des majors technologiques US (cf. crise à OpenAI) / replay de la séquence 2001 -2019 ?
- De quoi parlons-nous ? : **des IA génératives qui utilisent les œuvres pour l'apprentissage et fabriquent des produits (ultra)synthétiques**
- **Y-a-t-il urgence à réguler ? OUI, car les usages sont exponentiels et les services proposés se multiplient**
- **Est-ce un sujet impactant pour les politiques ? OUI, toutes les principales !**

LES PREMIERS CONSTATS EN DROITS CULTURELS (FRIBOURG)

- **Globalisation** massivement sous licence US, mercantile et hors enjeux culturels, des patrimoines artistiques et culturels européens existants comme futurs
- **Atteinte déjà manifeste pour l'article 5 B:4** le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.
- **Risque déjà manifeste quant à l'Article 10**
- Les acteurs publics, privés et civils doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques :
 - veiller à ce que les biens et services culturels, porteurs de valeur, d'identité et de sens, ainsi que tous les autres biens dans la mesure où ils ont une influence significative sur les modes de vie et autres expressions culturelles, soient conçus, produits et utilisés de façon à ne pas porter atteinte aux droits énoncés dans la présente Déclaration ;
 - considérer que la compatibilité culturelle des biens et services est souvent déterminante pour les personnes en situation défavorisée du fait de leur pauvreté, de leur isolement ou de leur appartenance à un groupe discriminé.

préambule de la Déclaration :

« Convaincus également que la diversité culturelle ne peut être véritablement protégée sans une mise en œuvre effective des droits culturels ».

LES SUJETS CLÉS DE LA RÉGULATION ET PREMIÈRES RECOMMANDATIONS

- Avis urgent des chambres de concertation et du CSC sur impacts et recommandations
- Pas de subsides ni de détaxation aux produits des machines
- Exigence de Transparence et de labellisation
- Mécanisme de contribution type SMA
- Modèles de contrat sectoriels (cf. CCAV, RTBF)